

FIND

From: Chagnon, Madeleine Ext
Sent: 01/06/17 13:40:17.000
Received: 01/06/17 13:40:18.000
To: De Rico, Jean-Francois <Jean-Francois.DeRico@langlois.ca>
Subject: corrections stp elle m'exaspère depuis 2 ans en continu !
Importance: Normal
Sensitivity: Normal
Attachments: image002.jpg

Je sais que cela a peu de conséquence mais appliquons les corrections demandées par SYLVIE CHABOT.... (Karl l'appelle la Gaétan Barette)

- Contrat de services profs
 - 8.4.3 Enlever « les ressources de relève »
 - Voici ce qu'elle dit :
9.1 : je ne vois pas l'importance de cette clause d'autant plus que si on parle de délais, je crois qu'il faudrait également indiqué que cet octroi permettra de limiter les frais de maintenance
- Contrat cadre
 - 3.3 : ce qu'elle dit :
habituellement la Société n'a pas de restriction identifiée pour réduire à son gré la portée du contrat, si on a rien mis de tesl dans notre contrat, c'est non requis on pourrait éliminer la notion de restriction
 - 7.1.2 attention aux références à clauses précédentes car pas nécessairement adéquat

Merci !

Madeleine Chagnon | Conseillère stratégique en gouvernance TI

CASA-Carrefour des Services d'Affaires (CASA) | Vice-présidence aux technologies de l'information

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) | 333, Boul. Jean-Lesage, Québec (Québec), G1K 8J6

Téléphone : 418 528-3333 poste 85677 | Cell. [REDACTED] madeleine.chagnon@saaq.gouv.qc.ca

C2-27-04